



**Compte rendu du Webinaire du 19 novembre 2025 sur le Capes L3
Organisé par la SoFHIA, avec le directoire du jury du concours**

La SoFHIA, représentée par trois membres élues du comité – Diane Bracco (Université de Limoges), Bénédicte Brémard (Université de Bourgogne-Europe), et Eva Touboul (Université Paris Nanterre) – se réjouit d'accueillir pour ce webinaire trois représentants du directoire du jury du Capes L3 d'espagnol : Arnaud Hérard, Inspecteur Général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, président du jury, Yolanda Millán, professeure de Chaire supérieure, secrétaire générale, et Erwan Burel, Maître de conférences (Université Marie et Louis Pasteur), vice-président.

La SoFHIA remercie les étudiant·es et formateur·rices qui ont envoyé de nombreuses questions les jours précédant le webinaire, ce qui a permis aux animatrices d'organiser la présentation en ciblant les points qui semblent susciter le plus de préoccupation.

Arnaud Hérard prend la parole pour tout d'abord rappeler que les nouveaux sujets zéro, qui ont quelque peu tardé à paraître, sont désormais stabilisés et disponibles sur le site de la SoFHIA (<https://hispanistes.fr/index.php/actualites-shf/2420-capes-l3-nouvelle-version-des-sujets-o> ;

<https://hispanistes.fr/index.php/actualites-shf/2430-capes-l3-epreuves-d-admission-sujets-zero>). Ils comportent une glose, dans la dernière page, visant à expliciter les attendus. De manière inédite, des sujets zéro pour les épreuves d'admission sont également proposés, dans une volonté conjointe d'accompagner le mieux possible candidat·es et collègues préparateur·ices.

Le Président du jury revient ensuite sur les contours de ce nouveau CAPES, qui s'adresse aux étudiant·es de L3 mais aussi à toutes les personnes titulaires d'un M1 et actuellement inscrites en M2 MEEF. L'objectif est de recruter des personnes dotées d'un potentiel disciplinaire, linguistique, et d'une curiosité intellectuelle leur permettant d'enseigner l'année suivante, sur la base des connaissances acquises tout au long de la Licence. Il s'agit bien de continuer à former ces candidat·es, par la suite, dans le cadre du futur master M2E. Le concours permet de valider que le niveau de langue, de réflexion, de culture générale et de connaissance des enjeux du métier

d'enseignant est suffisant pour que les lauréat·es soient ensuite en mesure de poursuivre leur formation en tant que jeunes enseignant·es.

Il indique que le jury sera composé à 60 % d'enseignant·es qui n'ont jamais siégé dans un jury de Capes, afin de garantir un regard renouvelé et libre de tout préjugé. La sélection sera faite sur la base des critères établis par le Directoire. Les aspects pédagogiques et didactiques ne seront introduits qu'à partir du M1 et ne feront donc pas l'objet d'exercice spécifique dans le concours. Néanmoins, des questions pourront être posées par le jury pour évaluer le discernement des candidat·es face à certaines situations d'enseignement.

En réponse aux craintes exprimées par les candidat·es de L3 concernant la concurrence des étudiant·es de M1 et de M2, il est rappelé qu'il n'existe aucun moyen, pour le jury, de distinguer les profils à l'écrit en raison de l'anonymat. Il est également précisé que si une différence d'expérience peut éventuellement exister en traduction – en raison d'un à deux ans supplémentaires de pratique –, la perspective dans laquelle est étudiée la linguistique en master MEEF n'est pas exactement celle du concours L3. Par ailleurs, le concours Master ne comporte pas de question d'explication spécifiquement civilisationnelle, ce qui contribue à assurer une réelle équité entre tous·tes les candidat·es dans la conception même des épreuves. En revanche, à l'épreuve d'entretien, le jury en saura plus sur le parcours des candidat·es mais cela ne desservira pas pour autant les étudiant·es de L3. Le nombre de postes est quasiment équivalent pour le CAPES L3 à celui du CAPES M2. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à début décembre.

I. Épreuves écrites

A/ Composition

Les épreuves d'admissibilité du CAPES L3 se tiendront **les 16 et 17 mars 2026**.

Erwan Burel prend la parole pour rappeler que l'épreuve de composition se subdivise en deux exercices. Tout d'abord, **l'exercice A** repose sur le document 1 du dossier proposé : il s'agit d'un extrait du roman au programme du concours, *La caída de Madrid*, de Rafael Chirbes. Les candidat·es peuvent choisir d'en proposer soit une

analyse linéaire, soit une analyse thématique. La forme attendue correspond à celle d'un commentaire littéraire complet : la réflexion comportera une introduction problématisée permettant de présenter l'extrait, son contexte et l'enjeu de lecture ; un développement structuré en plusieurs parties répondant de manière précise à la problématique annoncée ; enfin, une conclusion synthétique qui récapitule ce qui a été démontré en reprenant les grands temps de l'analyse. **Il est essentiel de souligner que ce commentaire ne doit pas être rattaché aux thèmes «Langages» ni «Vivre entre générations» : il s'agit strictement d'un exercice littéraire centré sur l'interprétation du texte fourni.**

L'exercice B s'appuie ensuite sur un ensemble de documents, à partir du document 2. Ce corpus comporte un ou plusieurs documents textuels, éventuellement complétés par des supports iconographiques, mais jamais audiovisuels. **Le document principal est nécessairement le document textuel**, tandis que le document iconographique, plus simple à analyser, joue un rôle de complément ou de contrepoint ; il doit permettre d'enrichir la compréhension du texte. Le commentaire vise à mettre en évidence les aspects pertinents de la question au programme : « De la fin du franquisme à la Transition démocratique ». À nouveau, la forme exigée se fonde sur une **méthodologie académique**, avec introduction problématisée, développement organisé en plusieurs parties et conclusion, l'ensemble devant intégrer et articuler tous les documents fournis. La réponse doit combiner des éléments de commentaire, qu'ils soient textuels, civilisationnels ou iconographiques, mais sans viser l'exhaustivité : l'objectif premier est de répondre précisément à la consigne formulée. Celle-ci ne sera pas identique à celle du sujet zéro, bien qu'elle demeure de nature similaire, car sa formulation dépendra des documents retenus. **Tous les documents proposés, qu'ils soient textuels ou iconographiques, s'inscrivent dans la période étudiée ou s'y rapportent explicitement.**

Les deux exercices sont totalement indépendants et représentent un poids équivalent dans l'épreuve.

B/ Traduction et grammaire

Cette partie de l'épreuve comporte un **thème** et une **version** dont la longueur et le niveau de difficulté correspondent aux compétences attendues d'un·e candidat·e

ayant validé une deuxième année de Licence LLCER espagnol. Ces exigences se distinguent nécessairement de celles du concours de niveau M2. Les deux volets, traduction et linguistique, sont séparés et représentent chacun 50 % de la note globale : chaque texte donne lieu à des questions spécifiques relatives au thème ou à la version. Il convient de préciser que les fragments proposés pour l'étude des faits de langue sont plus longs que les extraits à traduire, afin de pouvoir y puiser des occurrences variées (cf. sujets zéro). La méthodologie attendue est celle enseignée dans les centres de formation universitaires et dans les manuels spécialisés. Sur le plan linguistique, il s'agit de vérifier la maîtrise des connaissances basiques mais fondamentales de la langue espagnole et de la linguistique hispanique, ainsi que la manière dont les candidat·es pourraient transmettre ces savoirs à leurs futurs élèves. Les connaissances évaluées recouvrent **notamment la morphologie, la prosodie, l'orthographe, la syntaxe...**

Sur le plan universitaire, la **question du choix de traduction** implique de mettre en relation les deux systèmes linguistiques dans une perspective contrastive, à l'image de ce qui se pratique à l'agrégation interne ou dans l'ancien CAPES externe antérieur à 2021. Les candidat·es peuvent utilement se référer aux méthodologies exposées dans les rapports de jury de ces concours. La démarche attendue consiste à rappeler les deux systèmes, à établir leur mise en relation et à justifier précisément les solutions de traduction retenues. Pour les questions concernant la prosodie, l'orthographe ou d'autres aspects fondamentaux de la langue, la méthode est celle enseignée à l'université : une attention toute particulière sera portée à l'usage d'une terminologie adéquate, la maîtrise solide des connaissances fondamentales de l'espagnol (comme les temps, les modes verbaux, la concordance...). L'exposé doit être structuré et raisonnable dans sa longueur. Aucune approche diachronique n'est requise (il ne s'agit pas, notamment, d'expliquer l'évolution d'une forme latine vers sa forme moderne). Les candidat·es doivent montrer leur capacité à raisonner en système, à comparer et à distinguer les occurrences proposées en relevant similitudes et différences, et à être capables, par exemple, d'expliquer la formation du subjonctif imparfait à des élèves.

II. Épreuves orales

A/ Oral disciplinaire

Yolanda Millán commence par souligner que cette épreuve de leçon repose sur un **dossier** composé de 4 documents en langue étrangère, **dont 1 vidéo complétée d'un ou deux textes et un ou deux documents iconographiques.**

Le temps de **préparation est de 3h**. La vidéo sera accessible sur tablette *uniquement durant la première heure de la préparation* (durant laquelle les candidat·es pourront effectuer autant de visionnages qu'ils et elles le souhaiteront).

Le temps de passage d'1h se découpe comme suit : 2 x 30 minutes, d'abord en espagnol puis en français, avec à chaque fois : 10 minutes d'**exposé** des candidats puis 20 minutes d'entretien. L'**entretien** part des constats et des propositions du candidat pour le faire mener à bien une vraie conversation. La première partie est un prétexte, en quelque sorte, pour amener la discussion.

1) Partie en espagnol

Dans un premier temps, il s'agit d'une restitution de la vidéo, c'est-à-dire une restitution de ses éléments *significatifs* (linguistiques, thématiques, formels), sous la forme d'un **exposé structuré** prononcé dans une **langue correcte** et adaptée au contexte.

L'analyse de l'ensemble des documents doit permettre de dégager leurs **enjeux** et leur **articulation**.

Pendant l'entretien, le jury aidera les candidats à approfondir leur réflexion.

Les rapports du jury du CAPES M2 peuvent être intéressants méthodologiquement pour la préparation de cette partie de l'épreuve.

2) Partie en français

Il ne s'agit pas d'attendre une exploitation pédagogique articulée en séances des éléments du dossier mais **une base de réflexion**, avec recul et bon sens, en vue du projet professionnel, devenir enseignant, à partir des documents proposés. Montrer **pourquoi et comment, dans les grandes lignes, il serait intéressant d'étudier un document avec des élèves**. Il s'agit de mettre en avant **l'intérêt culturel et interculturel du dossier** et son intérêt éducatif (inséré dans le thème « Langages » du cycle 4, ou dans l'axe culturel de la classe de Seconde générale et technologique « Vivre entre générations », cf. programme :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-externes-bac3-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-1402>). On n'attend pas une exploitation pédagogique précise, mais, en revanche, une mise en relation des documents et de leur intérêt pour des élèves. Il s'agit d'exposer **pourquoi** c'est intéressant (avec bon sens), **et non comment** faire passer l'intérêt aux élèves. Les candidat.e.s auront à expliquer comment ils/elles pourraient imaginer d'aborder ces documents avec des élèves (sans entrer dans le détail des séances et séquences) en faisant preuve de sensibilité culturelle, interculturelle, linguistique, civique et pédagogique. On attendra également une bonne **compréhension de l'explicite mais aussi de l'implicite**.

La partie d'entretien servira à vérifier la compréhension des documents et la mise en œuvre d'une approche interculturelle.

Exemples à partir du sujet zéro à propos des aspects culturels et interculturels :

- **Intérêt culturel du dossier** : on attendra que les candidat.e.s parlent du muralisme, exposent leurs connaissances sur ce courant (et au moins, sachent citer Diego Rivera). **On vérifiera que les incontournables de la culture hispanique sont maîtrisés par les candidats.** D'autres approches culturelles sont envisageables comme la rue comme espace de résistance, les protestations au Chili (combats féministes, mouvement indigéniste)...
- **Intérêt interculturel du dossier** (voir la définition dans la section 5-1 du CECRL de 2001) : **ce qui n'est pas perçu de la même manière par les élèves français et locuteurs natifs, ce qui permet de décentrer le regard, d'interpréter l'Autre dans son système de références.** Trois exemples : 1) la rue comme espace d'expression (intérêt culturel) > confronter le regard des élèves français au muralisme (l'aspect interculturel consiste à commenter, par exemple, le fait que le *street art* en France est davantage associé à des préoccupations esthétiques ou alors à du vandalisme, et non à la dimension politique qu'il peut avoir, par exemple, en Amérique latine) ; 2) la question de la mémoire de la conquête (en France, considérée comme un fait historique lointain, alors qu'en AL, c'est un fait encore vivant et douloureux) ; 3) l'art comme outil politique (art intellectualisé en France ≠ art des sans voix, pédagogie populaire en AL)

- **Intérêt éducatif** : projection dans le dossier. Les candidat.e.s doivent être en capacité de répondre à la question : « **qu'est-ce que j'aimerais transmettre aux élèves à partir de ce dossier ?** » En revanche il n'y a pas d'attendus précis en termes, par exemple, de classe dans le cadre de laquelle on pourrait traiter ce dossier. Il s'agit ici de présenter un relevé “brut” montrant une capacité de se projeter dans le métier d'un point de vue linguistique, pragmatique, civique et culturel.

B/ Oral d'entretien

Il n'y a, cette fois-ci, pas de glose dans le sujet zéro, car il existe un dossier de la DGRH très clair à ce sujet : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/concours-externes-bac-3-precisions-concernant-la-seconde-epreuve-orale-d-admission-1545>

L'exposé attendu sera très court, puis s'ensuivra un entretien avec **une seule mise en situation proposée**, mais qui peut avoir des ramifications (par ex., substrat administratif, juridique, pédagogique)

Précision : le jury a conscience que les candidats ne sont pas formés sur comment réagir face à un élève : ce type de questions n'aura donc pas lieu d'être. L'enjeu est, à nouveau, le bon sens. **En revanche, on attend une connaissance de la bibliographie** publiée dans le dossier de la DGRH.

*

Calendrier : Les oraux auront probablement lieu durant la deuxième quinzaine de juin (en sachant que l'admissibilité sera prononcée au début du mois de mai). Le lieu reste à définir. Une session type d'un candidat admissible se présente de la façon suivante. Jour 1 : journée d'accueil par le Directoire ; Jour 2 : épreuve d'entretien le matin ; Jour 3 : oral disciplinaire l'après-midi (ou inversement pour J2 et J3).

Une hotline sera mise en place d'ici peu pour communiquer des questions à la DGRH.

III. Questions générales et perspectives

Ainsi que l'a indiqué Arnaud Hérard au début de son intervention, c'est la première fois qu'un directoire de jury de concours propose des sujets zéro *commentés*, afin de clarifier ses attentes sur les différentes épreuves, et le webinaire de ce 19 novembre est tout à fait exceptionnel et démontre bien la volonté du jury de placer les candidat·es dans les meilleures conditions possibles, et de permettre à leurs préparateur·rices de les accompagner au mieux. Cependant, il est inenvisageable, alors que ces épreuves n'ont jamais encore eu lieu, de publier un corrigé ou de préciser encore plus les attentes du jury.

Il sera, comme toujours, fortement recommandé aux futur·es candidat·es de se référer au rapport du jury sur la session 2026, d'autant que **le programme ne changera pas pour la session 2027, tant pour les épreuves écrites d'admissibilité que pour les épreuves orales d'admission:**

- à l'écrit: Littérature: Rafael Chirbes, *La caída de Madrid* / Civilisation : “De la fin du franquisme à la Transition démocratique”;
- à l'oral: Thème culturel du programme de cycle 4: “Langages”; Axe culturel du programme de seconde générale et technologique: “Vivre entre générations”.